

# Discours « inexperts » sur la langue française : entre scléroses et innovations

*Kyriakos Forakis*

Université nationale et capodistrienne d'Athènes

## Abstract

Some people are reluctant to recognize the inexpert's right to discuss language facts. However, the most diverse language users are likely to produce discourses on language; and, sometimes, within statements not necessarily intended to make of language the subject of a hasty discussion on such blog, but detailed enough to present reflections involving a real position on usage. As a matter of fact, it is not uncommon for works claiming a place in the linguistic field to be due, rather than to an expert, to a highly publicized personality. Yet, if the discourses which illustrious institutions and popularising works transmit on the language are part of a grammatical tradition as deeply axiological as it is in the case of French, one can imagine what it can be like for those whose emitters enjoy additional credit from a large public accustomed to revering them... Our purpose is precisely to draw attention to some works of this type, in order to explain the direction of the discourse they disseminate. What kinds of language materials are usually used in this discourse? And, in particular, what linguistic tendencies emerge from it? The scientific and pedagogical implications of such questioning are more than obvious and deserve to be discussed.

**Key words:** sociolinguistics, folk linguistics, variety, norms, modern French

## 1 INTRODUCTION

Faire preuve d'une activité métalinguistique poussée revient-il au seul expert *stricto sensu*, à savoir linguiste ou grammairien ? Répondre autrement que par la négative à ce type de question semble risqué. En effet, ce n'est pas sans étonnement – tout au moins pour le non-initié – que l'on a pu lire, il y a quelques années, une lettre ouverte des correcteurs du Monde.fr (et rédacteurs du blog Langue Sauce Piquante) à l'adresse de Nicolas Sarkozy, alors chef de l'État français. En voici un extrait singulièrement éloquent :

Monsieur le président, /.../ courez vite acheter le Bescherelle – ce manuel de conjugaison ne constitue pas une bien lourde dépense pour l'État – et allez directement à la page concernant le verbe « battre » /.../. Puis, en tenant fermement le livre ouvert à la page dite, laissez glisser vos yeux et votre doigt vers la colonne « Passé simple » de ce verbe. (<http://correcteurs.blog.lemonde.fr/2010/06/18/ils-se-battent-turlututur/>)

À l'origine d'une telle admonestation, l'énoncé ci-après, prononcé par l'ex-président à l'occasion des commémorations, à Londres, du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du Général de Gaulle :

Quelles qu'avaient pu être avant la guerre leurs opinions, ils se battent tous au fond pour la même idée de la liberté, la même idée de la civilisation. (<http://www.slate.fr/story/23315/nicolas-sarkozy-faute-conjugaison-battent>)

Inutile d'ajouter combien de plumes se sont appliquées, depuis, à reproduire la perle morphologique sur un ton hautement moqueur,<sup>1</sup> augmenté d'énumérations caricaturales tenant lieu de « guides de la Sarkolangue »...

S'il est de peu fraîche date, l'exemple n'en est pas moins symptomatique du fait que les discours sur la langue ne sont guère affaire des seules instances officielles, y compris les spécialistes du domaine et les ouvrages de référence qui leur sont le plus souvent dus. Sans être grammairiens ou linguistes, des usagers extrêmement divers du français, du plus au moins « profane » en la matière (voir à ce sujet Paveau 2008 : 96-97), se trouvent volontiers faire de la langue tout un objet de réflexion. Et ce, pas forcément de la manière qui vient d'être signalée, c'est-à-dire au hasard d'un billet de blogue, d'un tweet, d'un article ou éditorial, bref d'un énoncé destiné à attirer momentanément l'attention sur la langue. Mais d'une manière qui emprunte les démarches propres à l'ouvrage, énoncé bien plus élaboré, cherchant à présenter une réflexion méthodique et impliquant généralement prise de position sur le sujet traité. Autrement dit, plutôt que d'être signés par un expert avéré, certains ouvrages qui semblent revendiquer une place dans le rayon

1 *A fortiori* dans un pays où une simple discussion sur la langue peut facilement tourner à la polémique ; sur cette question, on se reportera avec fruit à Paveau et Rosier (2008).

« grammaire et linguistique » des librairies le sont, ces dernières années, par des non-experts. Or, s'il est vrai que les discours émis sur la langue à titre d'officiels font figure de références intangibles dans lesquelles se retrouve tout francophone, on imagine ce qu'il peut en être de ceux dont les émetteurs sont des personnalités médiatisées, jouissant d'un crédit supplémentaire auprès d'un grand public qui a appris à les vénérer...

C'est justement sur quelques échantillons d'ouvrages de cet ordre<sup>2</sup> que l'on tentera de se pencher, dans un effort d'élucidation des orientations que prennent les discours y afférents (cf. Ayres-Bennett et Tieken-Boon van Ostade 2016 : 112).

## 2 CRITÈRES D'ANALYSE RETENUS

Quels matériaux langagiers font ordinairement l'objet de cette sorte d'ouvrages ? Quelles tendances se dégagent de l'approche que les auteurs réservent à ces matériaux ? Innovantes, conformément aux apports d'une réflexion féconde qui s'est élaborée ces dernières années autour de concepts comme la norme ou la variété langagière (entre autres Gallazi et Molinari 2007, Siouffi et Steuckardt 2007, Bertrand et Schaffner 2011) ? Ou bien sclérosées, conformément à un normativisme de stricte obédience refusant de voir dans la langue autre chose qu'un monument classé ? Le questionnement est de taille, d'autant plus que les sciences du langage témoignent, depuis un bon moment déjà, d'un certain intérêt pour une linguistique dite « populaire » ou « folk »<sup>3</sup> (entre autres Brekle 1989, Niedzielski et Preston 2000, Beacco 2004, Paveau 2008) au retentissement non négligeable sur des plans multiples, dont celui de l'enseignement : la question épineuse de la norme à retenir en classe de langue (qu'il s'agisse de L1 ou de L2) et, *ipso facto*, de la variété à faire acquérir revient constamment dans la littérature (entre autres Bertrand et Schaffner 2010, Weber 2013), la tradition grammaticale typiquement française ayant toujours privilégié des attitudes résolument axiologiques dont les référents des francophones, natifs ou pas, portent profondément tracée l'empreinte.

## 3 DES MATÉRIAUX LANGAGIERS...

Ils forment un large éventail qui couvre la manifestation du langage dans toute sa diversité. Grammaire, lexicque, orthographe et prononciation constituent, par ordre décroissant, les angles sous lesquels sont considérés ces matériaux, celui de

2 Le corpus ainsi constitué figure après les références bibliographiques. Barret (2016) aurait pu y trouver une place si l'auteur ne revendiquait pas, entre autres qualités, celle de linguiste.

3 *Folk linguistics* : voir Paveau (2008 : 93-94).

la grammaire étant uniformément adopté par tous les ouvrages du corpus. La réflexion à laquelle invitent Houdart et Prioul (2009), d'ailleurs seuls à opter pour un titre intégrant le vocable de *grammaire*, est d'intérêt principalement morpho-syntaxique. Les autres travaux s'ouvrent par surcroît sur le lexique et l'un d'entre eux, celui de Lepers (2011), sur la prononciation. Plutôt qu'à Pivot (2006), c'est enfin à Houdart et Prioul (2009) et surtout à Closets (2009) que l'on doit une série d'intéressantes considérations orthographiques.

a) S'agissant plus précisément de grammaire, la liste, particulièrement longue, compte quelques-unes des questions emblématiques du débat linguistique d'expression française :

- La féminisation uniforme des noms, encore incertaine dans les pratiques langagières propres à l'Hexagone :

Faut-il dire – et écrire –, quand on se trouve, mettons, en présence d'un soldat du feu de sexe féminin, *une femme pompier* /.../, *une* ou *la* pompier /.../, ou *pomprière* /.../ ? (Houdart et Prioul 2009 : 15)

Certains avancent qu'on devrait dire, /.../, *la* vainqueur, Madame *la* Ministre, et non Madame *le* Ministre, Madame *la* Sénatrice, et non Madame *le* Sénateur. (Lepers 2011 : 257)

- Tout ce qui relève de la syntaxe de l'accord, que ce soit du participe passé ou de certains adjectifs :

des révolutions *orange*, des tissus *marron*, des rideaux *pervenche*. /.../ des pulls *bleu marine*, des eaux *vert foncé*. (Houdart et Prioul 2009 : 88)

Pourquoi a-t-il tort, ce journaliste qui nous parle de « la peine que le procureur a *requis* » au lieu de « la peine que le procureur a *requise* » ? (Lepers 2011 : 295)

- Le recul de l'inversion dans la formulation de l'interrogation directe comme celui du discordantiel dans la construction de la négation verbale :

Décider que l'on n'utilise plus l'inversion du sujet, que les marques de l'interrogatif se placent en fin et non plus en tête de phrase, que la forme interrogative ne tient plus qu'à l'intonation ou à la ponctuation, c'est véritablement altérer le fonctionnement même de notre syntaxe. (Closets 2009 : 16)

Qui écrit « *Viens-tu ?* » – le sujet venant se poster après le verbe – dira probablement dans la vie courante : « *Tu viens ?* » (Houdart et Prioul 2009 : 157)

Le boulanger dit : « *J'ai plus de baguette* ». Une jeune fille proclame « *J'aime pas les films intellectuels* ». Un chauffeur de bus indique : « *Je vais pas place Gambetta*. » (Lepers 2011 : 255)

- La redondance syntaxique dans ses divers états, des structures disloquées permettant le redoublement de poste syntaxique aux structures clivées intégrant la préposition *de* :

le sujet (un nom ou un pronom) est immédiatement suivi par un pronom de reprise : *Untel, il...* (Houdart et Prioul 2009 : 152)

Dire : « C'est *de* contrats *dont* il a été question » revient à employer un *de* de trop. (Lepers 2011 : 243)

- L'épineuse sélection du mode à la suite de *après que*, sans doute le plus illustre des subordonnants à en juger par la quantité d'encre que sa syntaxe a fait couler à ce jour :

Le subjonctif exprime l'univers des possibles, des hypothèses, de l'inaccompli. C'est pourquoi *après que* est toujours suivi de l'indicatif qui, lui, décrit le monde du réel, de l'abouti. (Lepers 2011 : 292)

la locution *après que* annonçant un fait déjà accompli */.../*, elle ne devrait pas être suivie du subjonctif, mode du virtuel. (Houdart et Prioul 2009 : 15)

Piège classique du français, le raisonnement grammatical impose d'utiliser le subjonctif avec « *avant que* » et l'indicatif avec « *après que* ». */.../* Pour aller au plus simple, des locuteurs peu scrupuleux utilisent le subjonctif dans les deux cas. (Closets 2009 : 27)

- La sélection du temps dans la subordonnée hypothétique en *si* :

*Il fera beau* signifie qu'il fera beau : je le sais car j'ai regardé le bulletin météorologique. C'est pour moi une certitude. Je ne peux donc pas dire *s'il fera beau*. (Lepers 2011 : 294)

- Le prétendu relâchement qu'accusent certaines options des usagers de la langue, tel le recul de *nous* au profit de *on* ou celui de *cela* au profit de *ça* :

On s'en doutait un peu, */.../*, le pronom *nous* est surclassé par *on* à l'oral, et cela dans toutes les couches de la société. (Houdart et Prioul 2009 : 146-147)

Le pronom démonstratif *ça*, */.../*, mange la laine sur le dos de *cela* – et parfois de *ceci* – à l'oral. (ibid. : 150)

- Enfin, et c'est là un domaine dans lequel se croisent tous les ouvrages du corpus, le maniement des prépositions, indépendamment ou non du verbe : reviennent, de fait, assez régulièrement les cas de préposition réputée redondante ou erronée, qui trouvent une explication dans l'attraction par une construction de sens voisin (*se rappeler de/se souvenir de, pallier à/suppléer à, en*

*vélo/en voiture...*), la fameuse distinction *à/chez*, la récente prolifération de *sur*, et nous en passons... :

Si vous avez le malheur de dire « *Je m'en rappelle* » ou « *Je me le souviens* » plutôt que « *Je me le rappelle* » ou « *Je m'en souviens* », chacun comprendra que des souvenirs sont présents à votre mémoire. (Closets 2009 : 16)

On ne *pallie* pas à un inconvénient, on *pallie* un inconvénient. En revanche, on peut *suppléer* à un manque ou à une insuffisance (Lepers 2011 : 284-285).

ÉVITEZ DE DIRE « **Nous viendrons en vélo (en cyclo)** »/DITES PLUTÔT « **Nous viendrons à vélo (à cyclo)** ». **À vélo** comme **à cheval**, bien sûr. (Pivot 2006 : 110)

On dit *en* voiture parce qu'on peut entrer *dans* une automobile. Ce n'est pas le cas d'un cheval, d'un scooter ou d'une moto. (Lepers 2011 : 332)

Combien de fois ne nous l'a-t-on pas répété à l'école, on ne va pas *au* coiffeur, mais *chez le* coiffeur, et l'emploi de *au* dans ce contexte est le signe infailible du manque d'instruction. (Houdart et Prioul 2009 : 148)

**Sur** le dictionnaire, il y a la couverture. C'est dedans, en le consultant, que l'on trouve ce que l'on cherche. (Pivot 2006 : 229)

Pourquoi *sur* la région de Lyon et pas *dans* la région de Lyon ? (Lepers 2011 : 332)

- b) Le lexique, quant à lui, est une constante préoccupation chez Pivot tout autant que chez Lepers. Les mises en garde du premier se partagent entre lexique et grammaire au détriment de celle-ci, tandis que le second consacre au lexique au moins quatre chapitres sur les neuf de son ouvrage. Au programme, toute sorte de confusion, qu'elle soit due à une affinité morphologique ou sémantique. À titre d'échantillon : *subordination/subornation*, *arrêter/cesser* (Pivot 2006 : 136, 214) ; *conjecture/conjoncture*, *débuter/commencer* (Lepers 2011 : 127, 276). Sont tout particulièrement discutés les cas d'assimilation faisant fi de la discrimination affixale : *continuél/continu*, *notable/notoire*, *écologique/écologiste*, *rabattre/rebattre* (Pivot 2006 : 96, 200, 243, 413) ; *affleurer/effleurer*, *aménagement/emménager*, *anoblir/ennoblir*, *effraction/infraction* (Lepers 2011 : 119 sqq.). L'attention est en outre attirée sur des tautologies notoires comme *s'avérer vrai* ou *voire même* :

Dans le verbe **s'avérer**, il y a **vrai**. **S'avérer vrai** est donc une tautologie, tandis que **s'avérer faux** serait une antinomie. (Pivot 2006 : 282)

*Voire même* est /.../ un pléonasme : une formule qui répète inutilement la même notion. (Lepers 2011 : 146-147)

Closets, lui, ne signale qu'au passage des confusions lexicales tout aussi notoires :

On ne cesse de mettre « à jour » ce qui est mis « au jour », *l...*. Qui s'en soucie ? De même peut-on « rentrer » sans être sorti, « apporter » ce qu'on devrait « amener », « arrêter » plutôt que « cesser », « avoir convenu » plutôt qu'« être convenu », etc. (2009 : 29)

Lepers est enfin seul à soulever la question du néologisme (2011 : 157-178) et celle de l'anglicisme (*ibid.* : 86-94).

- c) Lepers est également seul à toucher à la phonétique (*ibid.* : 19 sqq.) pour souligner, au premier chef, le degré d'aperture de sons vocaliques ([ə], [e], [ɛ], [ɑ], [a], [o], [ɔ]), ou pour regretter le son [œ̃], trop souvent supplanté de nos jours par [ɛ̃]. Lettres muettes (type : *dompteur, chef-d'œuvre, mœurs*), prononciation de toponymes (type : *Metz, Auxerre, Bruxelles*), termes savants ou étrangers (type : *agenda, mentor, wagon*), *h* aspiré, *t* intervocalique, motivent autant d'observations dignes d'un manuel de prononciation ou de diction.
- d) Nous allons clore ce bref tour d'horizon par l'orthographe, qui est certes omniprésente chez Closets<sup>4</sup> et Pivot,<sup>5</sup> mais qui interpelle d'une manière critique Houdart et Prioul au point de donner lieu à un chapitre bien documenté, placé en fin d'ouvrage (2009 : 163-178).

## 4 ...AUX TENDANCES ESQUISSÉES

Le point commun à la quasi-totalité de ces matériaux est qu'ils illustrent tous d'une façon ou d'une autre une tentative d'évolution des pratiques langagières propres au francophone moyen dans toute sa diversité. C'est justement à ce titre qu'ils sont presque uniformément tombés sous le coup d'une norme on ne peut plus subjective, diversement désignée dans la littérature (ainsi « d'excellence » par Berrendonner 1998 : 99 ; « prescriptive » par Moreau 1997 : 222 ; « surnorme » par François 1980 : 29). Norme que la vulgate grammaticale s'est toujours montrée prompte à adopter dans ses pratiques descriptives, que ce soit en français langue maternelle, seconde ou étrangère (Forakis 2013b) – à de rares exceptions près (notamment Wilmet 1997). Et avec elle, toute instance officielle susceptible de légiférer en matière de langue française. Les professionnels des mass media ou du journalisme, à qui la langue sert d'outil fondamental de travail, s'en démarqueraient-ils ? Il s'en faudrait de beaucoup... À en croire la réflexion sur laquelle se construisent les

4 À qui l'on doit un historique documenté des différentes tentatives de réforme.

5 Aussi bien dans les pages d'entraînement par lesquelles se terminent les séquences autour d'une dictée que dans les annotations faites en marge ; voir par exemple p. 420.

ouvrages du corpus, tout fait de langage qui ne se plie pas parfaitement à ce type de norme ne devrait pas avoir droit de cité dans la grammaire du français, quelque attesté qu'il puisse être dans les pratiques langagières du locuteur confirmé.

Les lignes qui suivent, extraites de ce que Julien Lepers a pu appeler – non sans humour – « les obsèques de la forme interrogative » (2011 : 251), donnent merveilleusement le ton :

La disparition progressive de la forme interrogative classique succède à un premier dommage fait à la langue. Qui n'a pas employé le lourd, l'inutile, l'encombrant *est-ce que* ? (ibid.)

De *quel temps fait-il*, nous sommes passés par *quel temps est-ce qu'il fait*, avant d'aboutir aujourd'hui à *quel temps il fait*. Nous ne tombons pas seulement de Charybde à Scylla comme le fait Ulysse dans *L'Odyssée*, mais d'un monstre à un autre : nous allons de mal en pis. (ibid. : 252-253)

Lepers se réclame en cela de Closets, à qui l'on doit un chapitre de rare normativisme sur le prétendu abandon du mode interrogatif (2009 : 13-31).

Est-ce vraiment utile de rappeler le degré de fréquence des formulations fustigées de la sorte dans le français actuel, oral comme écrit, familier comme standard – voire parfois surveillé ? En témoignent Houdard et Prioul (2009 : 158), amenés à s'exprimer sur un ton bien plus tempéré :

Il est plaisant de constater que le français oral, qui se plaît à rompre l'ordre canonique de la phrase dans la modalité assertive, en faisant souvent « remonter » le complément en tête de phrase, tend à le respecter dans la modalité interrogative, en refusant l'inversion du sujet. Il procède dans les deux cas au rebours de la norme. Mais on sait que les normes sont faites pour être transgressées.

Lepers s'insurge autant contre les faits de langage les plus divers : du *un* qui ne devrait pas rimer avec *pain* (2011 : 35), aux « fantômes de ces *ne*, de ces *n'* que l'époque semble condamner » (ibid. : 255), en passant par toute sorte de tautologie consacrée, désormais lexicalisée (ibid. : 146 sqq.), ou de néologisme. La manière dont il s'en prend en effet aux journalistes qui, « chaque jour, grâce à leur imagination ou à cause de leur paresse, /.../ inventent des mots nouveaux » comme *candidater* (ibid. : 232), est extrêmement parlante. Dans un paroxysme de purisme, il se fait même gendarme des gendarmes :

L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité, chargée de veiller, entre autres missions, sur le bon usage du français dans la publicité, fait référence au slogan « Le Parisien, mieux vaut l'avoir en journal », *du quotidien éponyme*. Même l'un des gendarmes de la langue utilise donc ce mot de manière absurde ! (ibid. : 210)

Il lui arrive rarement de prendre parti pour un trait de langage communément réprouvé, ainsi qu'il le fait au sujet de la locution *par contre* à la sauvegarde de laquelle il appelle : « Si on les écoute /les censeurs/, *par contre* risque de disparaître. Sauvons-le ! » (ibid. : 270) Et, s'il rend hommage aux Québécois à propos de leur « capacité à créer des néologismes intelligents » comme *courriel* et *pourriel*, propres à contourner les anglicismes respectifs *e-mail* et *spam* (ibid. : 89), il n'en rejette pas moins leur souci de féminiser qu'accusent des formes comme *auteure*, *écrivaine*, *professeure* (ibid. : 256).

Or, la question se corse du moment où l'on se rend compte que les matériaux discutés sont uniformément taxés de « fautes », y compris les occurrences susceptibles d'illustrer, plutôt qu'un défaut de la compétence, un raté accidentel de la seule performance, ainsi *rénumération*, *aréoport* ou *infractus* (ibid. : 41-44). Le travail de Lepers recoupe en cela celui de Pivot où s'observe cette tendance insoutenable à regrouper sous la même rubrique prohibitive d'une variante du désormais grotesque *dites/ne dites pas* :

- l'éventuel lapsus :

ÉVITEZ DE DIRE « **Dans cette affaire, il y a eu subordination de témoin** »  
DITES PLUTÔT « **Dans cette affaire, il y a eu subornation de témoin** »  
(Pivot 2006 : 136)

- la construction manifestement agrammaticale :

ÉVITEZ DE DIRE « **La mesure à prendre ressortit de la prévision** »  
DITES PLUTÔT « **La mesure à prendre ressortit à la prévision** » (ibid. : 450)

ÉVITEZ DE DIRE « **Vous direz les choses telles que** »  
DITES PLUTÔT « **Vous direz les choses telles quelles** » (ibid. : 474)

- celle qui s'avère tout simplement rebelle à la surnorme grammaticale :

ÉVITEZ DE DIRE « **partir à l'étranger** »  
DITES PLUTÔT « **partir pour l'étranger** » (ibid. : 361)

Houdart et Prioul, eux, se gardent d'adopter une telle pratique, leurs commentaires préférant au cri puriste la prudence, comme nous l'avons constaté à propos de l'interrogation. De fait, on y relève un regard non seulement moins étié que dans les autres ouvrages, mais encore augmenté d'un souci de documentation lié à la justification de l'écart à la norme dans la diachronie du français. Il en est ainsi, entre autres, de l'omission du discordantiel (2009 : 146), de la généralisation du pronom *on* (ibid. : 147), du *à* en lieu et place de *chez* ou à valeur possessive (ibid. : 148-149), de la chute de l'impersonnel *il* (ibid. : 150),

de la dislocation (ibid. : 153-154)... L'extrait suivant résume ce qui semble être un credo progressiste :

Après deux siècles de stabilisation du français et de gel de sa morphologie et de sa syntaxe (le lexique continuant, lui, à évoluer à grande vitesse), il serait bon d'entrouvrir les fenêtres, notamment dans le domaine de l'orthographe, de la féminisation et des accords, et en particulier ceux des participes passés. (ibid. : 17)

Une telle revendication de modernisme clôt l'introduction de Closets (2009 : 11) aussi :

Amoureux du français, je souhaite qu'il ne soit pas seulement un merveilleux monument historique, mais une langue vivante, une langue d'avenir.

Les réflexes puristes de l'auteur ne feront, hélas, que l'oblitérer par la suite, pour la réduire pratiquement à l'adhésion de Closets à la réforme de l'orthographe qui, au demeurant, trouve un champ d'application dans l'ouvrage. Chez Houdart et Prioul, à l'inverse, elle se reflète dans une majorité de prises de position. La préoccupation, au lieu d'être normative, est en effet descriptive dans l'approche de questions capitales de l'ouvrage comme la féminisation, l'accord du participe passé, « bête noire du francophone, confirmé ou pas, en fait de grammaire » (Forakis 2013a : 216), ou l'orthographe, qui donnent matière à autant de chapitres documentés. En voici un exemple représentatif tiré de celui sur la féminisation :

La langue est en train de changer comme elle l'a toujours fait, de s'adapter, de répondre à de nouveaux besoins et celui de différencier sexe et genre n'est pas une lubie de féministes, mais une tendance réelle de la langue. (Houdart et Prioul 2009 : 77)

Les dissonances sont rares : « Loin de nous l'idée de valoriser cette pratique, qui montre plutôt la nécessité de la norme » (ibid. : 14), précisent les auteurs au sujet d'une graphie qui enfreint les lois de l'orthographe. Il en va de même pour *après que*, auquel il n'est pas question de reconnaître une possibilité de rection du subjonctif (ibid. : 15) ; ou encore pour la suppression – à des fins d'uniformisation – de la marque du nombre de certains mots composés comme *bloc-notes* et *sèche-cheveux* dans l'édition 2009 du *Petit Robert*, acte qualifié d'incongruité (ibid. : 172). En même temps se laisse lire tout au long des chapitres une tendance à imputer les différents écarts aux seules manifestations orales du langage. À titre indicatif :

À l'écrit, *cela* reste ferme sur ses positions, où il ne semble pas près d'être supplanté par *ça*, qui reste la marque d'un certain relâchement. (ibid. : 151)

*Untel, il...* Cette construction emphatique (on parle d'« emphase syntaxique ») très fréquente est une des marques de l'oral. (ibid. : 152)

Ceci n'est pas sans entraîner une conception manichéenne du langage, construite sur une fâcheuse assimilation du fautif à l'oral, qu'avait autrefois déplorée Claire Blanche-Benveniste (2000 : 5). Reste que les auteurs semblent s'apercevoir de l'arbitraire d'une telle assimilation, dès lors qu'ils n'hésitent pas, après avoir fait état des positions de Blanche-Benveniste, à nuancer la leur :

L'oral et l'écrit vivent des vies parallèles, tout en puisant au même fonds. Nous pourrions ajouter que le français parlé garde le souvenir de pratiques anciennes qui ont été éliminées de l'écrit ou qui n'y ont même jamais pénétré, jouant ainsi le rôle d'une sorte de conservatoire de la langue. (Houdart et Prioul 2009 : 162)

Ce que les chantres du purisme semblent le plus souvent vouloir oublier...

## 5 CONCLUSION

Que peut-on déduire de l'incursion chez ces auteurs frottés de grammaire ? Que ce soit autour d'une dictée dans le cas de Pivot ou à l'occasion de l'éternel débat sur l'orthographe dans celui de Closets, sous prétexte de réactions d'un public friand de norme dans le cas de Lepers ou bien sur la base de dépouillements de propos divers dans celui de Houdart et Prioul, les quatre ouvrages du corpus se rapprochent par le discours qu'ils produisent. Un discours qui s'inscrit de plein droit dans l'ordre de ceux qui dissertent pour une langue dépourvue de « scories », au point de servir de modèle idéal à la communauté langagière. Un discours, enfin, qui se révèle parfois enclin à l'excès affectif : depuis la fautive prise exclusivement dans son acception péjorative la rapprochant du péché originel (Marquilló Larruy 2003 : 11-12 ; Leeman-Bouix 1994 : 19) jusqu'à la grandiloquence alarmiste du type : « enlaidissements infligés au langage », français « malmené » ou « massacré », « le deuil des articles ou de la forme interrogative » (Lepers 2011 : 10-15) ; « forme canonique /qui/ doit laisser la place à des horreurs » (Closets 2009 : 17), « parler simpliste qui a pour seul souci la communication » (ibid. : 18), « appauvrissement du français » (ibid. : 28).

Or qui, de nos jours, n'a entendu prononcer, même dans les registres les plus soignés, [jɔt] au lieu de [jak] qu'exige Lepers (2011 : 50) en dépit du *Robert*, dont les éditions postérieures à 1992 déjà ne recensent que la première variante ? Qui n'a entendu dire « Je n'ai pas arrêté d'y penser » et non pas nécessairement « cessé d'y penser » que prescrit Pivot (2006 : 214) ou Closets (2009 : 29) ?

Le chemin que prend un tel discours est donc majoritairement celui de la défense d'un français en parfaite immuabilité, à savoir à l'exact opposé des apports d'une recherche fructueuse dont les sciences du langage se sont enrichies ces dernières

décennies. Recherche que semblent cependant méconnaître des plumes « inexpertes » généralement tributaires d'une plume grammaticale strictement normative, qui n'a su s'interdire de confondre système et norme, mieux « surnorme », dans ses tentatives de théorisation de l'objet langue.

Cela dit, ce serait faire tort à un effort d'ouverture sur la variété langagière que de ne pas soustraire à ce regard critique le travail de Houdart et Prioul qui, pour « parisien » qu'il soit, ne se cantonne pas forcément dans le discours uniforme et monolithique de la tradition. Ce qui tient à peu près de l'exploit si l'on considère que cette dernière se trouve être fortement ancrée dans la mémoire collective, d'autant plus qu'elle puise son origine dans toute une « axiologie du bon goût » (Molinié 1991 : 11) au rôle déterminant dans la formation du français moderne.

### Références bibliographiques

- Ayres-Bennett, Wendy et Ingrid Tieken-Boon van Ostade, 2016 : Prescriptivism in a Comparative Perspective : The Case of France and England. Tieken-Boon van Ostade, Ingrid et Carol Percy (éds.) : *Prescription and Tradition in Language : Establishing Standards across Time and Space*. Bristol : Multilingual Matters. 105-120.
- Barret, Julien, 2016 : « *Tu parles bien la France !* » *Essai sur la langue française d'aujourd'hui*. Paris : L'Harmattan.
- Beacco, Jean-Claude (éd.), 2004 : *Langages 154 : Représentations métalinguistiques ordinaires et discours*. Paris : Larousse.
- Berrendonner, Alain, 1998 : Μηδέν άγαν. Normes d'excellence et hypercorrections. *Cahiers de linguistique française 20 : Le discours écrit : qualité(s), spécificités, et acquisitions*. 87-101.
- Bertrand, Olivier et Isabelle Schaffner (éds.), 2010 : *Quel français enseigner ? La question de la norme dans l'enseignement/apprentissage*. Palaiseau : École polytechnique.
- Bertrand, Olivier et Isabelle Schaffner (éds.), 2011 : *Variétés, Variations et Formes du français*. Palaiseau : École polytechnique.
- Blanche-Benveniste, Claire, 2000 : *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys.
- Brekle, Herbert E., 1989 : La linguistique populaire. Auroux, Sylvain (éd.) : *Histoire des idées linguistiques*, tome 1. Liège/Bruxelles : Mardaga. 39-44.
- Forakis, Kyriakos, 2013a : « Il nous avait assurés que tout serait prêt pour cette date » ou L'accord du participe passé à l'épreuve des « règles » (L1/L2). Marsac, Fabrice et Jean-Christophe Pellat (éds.) : *Le Participe passé entre accords et désaccords*. Strasbourg : PUS. 215-228.

- Forakis, Kyriakos, 2013b : Prescriptions normatives et grammaire du français langue étrangère. Bertrand, Olivier et Isabelle Schaffner (éds.) : *Enseigner la grammaire*. Palaiseau : École Polytechnique. 401-415.
- François, Frédéric, 1980 : Analyse linguistique, normes scolaires et différenciations socio-culturelles. *Langages 59 : Conduites langagières et sociolinguistique scolaire*. 25-52.
- Gallazi, Enrica et Chiara Molinari (éds.), 2007 : *Les français en émergence*. Berne : Peter Lang.
- Leeman-Bouix, Danielle, 1994 : *Les Fautes de français existent-elles ?* Paris : Seuil.
- Marquilló Larruy, Martine, 2003 : *L'Interprétation de l'erreur*. Paris : CLE International.
- Molinié, Georges, 1991 : *Le Français moderne*. Paris : PUF.
- Moreau, Marie-Louise (éd.), 1997 : *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Paris : Mardaga.
- Niedzielski, Nancy A. et Dennis R. Preston, 2000 : *Folk Linguistics*. Berlin/New York : Mouton De Gruyter.
- Paveau, Marie-Anne, 2008 : Les non-linguistes font-ils de la linguistique ? Une approche anti-éliminativiste des théories folk. *Pratiques 139-140 : Linguistique populaire ?* 93-109.
- Paveau, Marie-Anne et Laurence Rosier, 2008 : *La Langue française. Passions et polémique*. Paris : Vuibert.
- Siouffi, Gilles et Agnès Steuckardt (éds.), 2007 : *Les Linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*. Berne : Peter Lang.
- Weber, Corinne, 2013 : *Pour une didactique de l'oralité. Enseigner le français tel qu'il est parlé*. Paris : Didier.
- Wilmet, Marc, 1997 : *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.

## Corpus

- Closets, François de, 2009 : *Zéro faute. L'orthographe, une passion française*. Paris : Mille et une nuits.
- Houdart, Olivier et Sylvie Prioul, 2009 : *La Grammaire, c'est pas de la tarte*. Paris : Seuil.
- Lepers, Julien, 2011 : *Les Fautes de français ? Plus jamais !* Paris : Michel Lafon.
- Pivot, Bernard, 2006 : *Les Dictées*. Paris : Librairie générale française.